

## **BGer 9C\_680/2019 vom 29. Oktober 2019**

Bundesgericht, 2019-10-29, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_9C\\_680\\_2019](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_9C_680_2019)

FR: TF 9C\_680/2019 du 29 octobre 2019

IT: TF 9C\_680/2019 del 29 ottobre 2019

### **Erwägungen**

#### **E. 7**

p. 61 consid. 2),

que le recourant se prévaut de sa situation personnelle et financière, mais ne démontre pas en quoi les constatations de l'autorité précédente seraient inexactes, au sens de l' art. 97 al. 1 LTF ,

que par ailleurs, il n'indique pas en quoi l'acte attaqué serait contraire au droit dans la mesure où le Tribunal administratif fédéral a refusé d'entrer en matière sur son recours en raison du défaut de versement de l'avance de frais,

que le recours doit être déclaré irrecevable selon la procédure simplifiée de l' art. 108 al. 1 let. b LTF ,

qu'en application de l'art. 66 al. 1, 2

ème phrase, LTF, il convient de renoncer à la perception des frais judiciaires,

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.